
Renvoi au comité de législation de la pétition des pères tenant des hôtels garnis dans Paris qui demandent la résiliation de leurs baux, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de la pétition des pères tenant des hôtels garnis dans Paris qui demandent la résiliation de leurs baux, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 691;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41128_t1_0691_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

900 marcs d'or et d'argent, et tous les ornements des églises.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité des finances (1).

Le citoyen Degand, d'Epineuil près Tonnerre, annonce qu'il y a longtemps qu'il a quitté la prêtrise, et envoie sa montre en or.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Degand (3).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« D'Epineuil, près Tonnerre, ce 27 brumaire, la 2^e année de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ai dénoncé (*sic*), dès le premier de novembre 1790 (vieux style), à exercer toutes fonctions de prêtre. J'ai remis aux autorités constituées de Tonnerre mes lettres de prêtrise et leur ai déclaré que mon plus grand désir est de rentrer dans le sein de la société.

« Ne pouvant faire à la République le sacrifice d'aucun traitement, parce que je n'en ai jamais eu, je t'envoie ma montre dont la boîte est en or, en te priant de la déposer sur l'autel de la patrie. Je désirerais que la boîte fût déposée à la Monnaie. Puisse, citoyen, mon exemple trouver des imitateurs.

« Salut et fraternité.

« DEGAND. »

La citoyenne Barthelet demande la liberté de son mari, qui était occupé dans l'administration des assignats.

Renvoyé au comité de sûreté générale (4).

Les pères de famille tenant des hôtels garnis dans Paris, demandent la résiliation de leurs baux.

Renvoyé au comité de législation (5).

Francastel, représentant du peuple, fait passer à la Convention nationale les titres de prêtrise de l'évêque de Mayenne-et-Loire, du curé de Jugné [Juigné], d'un grand vicaire et d'un bénéfictin.

Insertion au « Bulletin » (6).

Suit la lettre de Francastel, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest (7).

Francastel, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, au Président de la Convention nationale.

« Angers, 29 brumaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Président,

« Je t'envoie des nouvelles abdications des fonctions sacerdotales; tu remarqueras entre

autres celle de l'évêque de ce département (Mayenne-et-Loire). La raison et la philosophie font ici des progrès rapides; leur douce influence console des horreurs de la Vendée. Demain l'on célébrera, dans la ci-devant cathédrale, une fête nationale à la liberté et à la raison.

« Salut et respect.

« FRANCASTEL. »

Déclaration de l'évêque du département de Mayenne-et-Loire (1).

Je m'honore de faire aujourd'hui, sur l'autel de la patrie, le sacrifice de tous mes titres de chanoine régulier, de prêtre, de curé et d'évêque, pour m'en tenir à celui de citoyen pur et simple, dans la ferme croyance où, depuis plus de trente ans j'ai le bonheur d'être, que, comme le Père du genre humain, grand et simple dans ses moyens, n'a fait qu'un soleil pour éclairer les yeux du corps, il a eu aussi, dans sa sagesse, le devoir de donner, pour éclairer les yeux de l'âme, et pour règle de nos devoirs, que la seule loi, la seule religion naturelle; et que la diversité des cultes suivis dans les quatre parties du monde prouve avec évidence que les hommes y ont mis la main et donnent à chaque nation, pour venir du ciel, ce qui, au vrai, ne vient que de la terre.

Vive la République française une et indivisible! Vive la Montagne, qui a le courage d'en poser les fondements durables et d'en ôter les pièces propres à compliquer et gêner ses mouvements!

Angers, 29 brumaire, an II de la République française une et indivisible.

Signé : Hugues PELLETIER, né à Angers le 28 janvier 1729.

Pour copie conforme :

FRANCASTEL (2).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (3).

Les citoyens Hugues Pelletier, évêque du département de Mayenne-et-Loire; Jean-André Loir, curé de Juigné-sur-Loir; Louis-Pierre Loir, ex-vicaire épiscopal de Saint-Maurice d'Angers; Jacques Espérance, curé de Saulgé-Pilôpital ont abdicé les fonctions sacerdotales.

Roux et Lejeune, représentants du peuple, annoncent un trait de bravoure de Pierre Chassot, chasseur au 17^e régiment.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique et au ministre de la guerre (4).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 60.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 60.
(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 864.
(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 61.
(5) *Ibid.*
(6) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 61.
(7) Archives nationales, carton F¹⁰ 889, dossier Pelletier.

(1) Archives nationales, carton F¹⁰ 889, dossier Pelletier.

(2) Cette copie est tout entière de la main de Francastel.

(3) Second supplément au Bulletin de la Convention du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 61.